



DÉROGATIONS MINEURES | REMPLACEMENT DE LA PROCÉDURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que lors de la séance ordinaire du **lundi 12 avril 2021 à 19 h**, qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, à moins d'indication contraire, et à huis clos, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL

1° Lot 5 914 577 du cadastre du Québec – Futur 1130, avenue des Trèfles

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage privé, détaché du bâtiment principal, pour avoir une superficie de 85 mètres carrés au lieu de 80 mètres carrés, ceci contrairement à ce que prescrit au paragraphe a) de l'article 7.1.2.1.1 du règlement de zonage numéro 334.

SECTEUR SAINTE-GERTRUDE

2° Lot 3 539 495 du cadastre du Québec – 4165, boulevard du Parc-Industriel

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage privé pour avoir :

- une superficie de 184,32 mètres carrés au lieu de 111,50 mètres carrés, ceci contrairement à ce que prescrit au paragraphe a) de l'article 7.1.2.1.1 du règlement de zonage numéro 334;
- une hauteur mesurée au faîte du toit de 8,84 mètres au lieu de 7,50 mètres ou une hauteur mesurée au faîte du toit de 8,84 mètres dépassant la hauteur de l'habitation unifamiliale, ceci contrairement à ce que prescrit au paragraphe b) de l'article 7.1.2.1.1 du règlement de zonage numéro 334.

SECTEUR PRÉCIEUX-SANG

3° Lot 2 944 454 du cadastre du Québec – 9540, avenue du Rhin

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage privé pour avoir une superficie de 93 mètres carrés au lieu de 80 mètres carrés, ceci contrairement à ce que prescrit au paragraphe a) de l'article 7.1.2.1.1 du règlement de zonage numéro 334.

SECTEUR BÉCANCOUR

4° Lot 3 294 059 du cadastre du Québec – 6005, rue Yvon-Trudeau

La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'aménagement d'une entrée charretière d'une largeur d'environ 20 mètres au lieu de 11 mètres, ceci contrairement à ce que prescrit au paragraphe h) de l'article 6.3.7 du règlement de zonage numéro 334.

5° Lot 3 294 333 du cadastre du Québec – 8955, avenue Nicolas-Perrot

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un bâtiment agricole pour avoir une marge latérale (au nord) de 0,6 mètre au lieu de 5 mètres, ceci contrairement à ce que prescrit au premier alinéa de l'article 7.5.1.4 du règlement de zonage numéro 334.

6° Lot 6 397 637 du cadastre du Québec – 1902 à 1908, avenue Antoine-Poliquin

La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal existant pour avoir une marge latérale droite (nord) de 1,7 mètre au lieu de 2 mètres, une marge latérale gauche (sud) de 1,8 mètre au lieu de 2 mètres et une marge latérale totale de 3,5 mètres au lieu de 4 mètres, le tout contrairement à ce que prescrit au feuillet numéro 31A de la cédule « B » du règlement de zonage numéro 334.

7° Lot 6 296 684 du cadastre du Québec – 8083, rue Adolphe-Rho

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage attenant à la résidence unifamiliale jumelée pour avoir une marge latérale totale de 1,6 mètre au lieu de 3,5 mètres, ceci contrairement à ce que prescrit au feuillet numéro 31A de la cédule « B » du règlement de zonage numéro 334.

CONSULTATION ÉCRITE

Suivant l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, le Conseil a décidé, lors de la séance ordinaire du 1^{er} mars dernier, de remplacer la procédure pour ces demandes de dérogations mineures par une consultation écrite de quinze (15) jours.

De ce fait, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes, suivant une consultation écrite dans les quinze (15) jours de la présente publication, **soit au plus tard le 8 avril 2021**, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Par courriel : ist-yves@ville.becancour.qc.ca
- Par la poste : M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière
Ville de Bécancour
1295, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour (Québec) G9H 1A1

Pour toute question relative au présent avis, veuillez communiquer avec la soussignée par téléphone au 819 294-6500.

Ville de Bécancour, le 24 mars 2021.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville